



Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2015

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Marie-Christine GRIFFON, Géraldine BRUYERE, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Catherine PARISOT, Daniel LEDUC, Sandrine BARRAUD

Absents, excusés : Néant

Animateur de séance : Catherine PARISOT

Secrétaire de séance : Géraldine BRUYERE

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 24 août 2015 est adopté à l'unanimité après corrections.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Maison des associations**

Thierry IGONNET informe le conseil municipal d'une entrevue avec les représentants de l'école de musique et M. GOIFFON, directeur de la "Cave à musique", intervenant dans le cadre d'une mission que lui confie le Conseil Départemental, pour évoquer les pistes possibles dans le cadre du projet de salle de musique amplifiée.

Il précise qu'une rencontre se tiendra prochainement avec un acousticien et le maître d'œuvre pour finaliser le projet.

Jean THOREUX indique qu'il a reçu les résultats de l'intervention du cabinet d'expertise APAVE et qu'il n'y a aucune trace d'amiante dans le bâtiment.

➤ **Maison CONDEMINE**

Jean THOREUX explique au conseil municipal qu'il a dû faire intervenir en urgence l'entreprise AUBLANC, charpentier à MATOUR, pour gérer une fuite au niveau de la toiture du bâtiment situé 6, grande rue, propriété de la commune.

L'artisan a pu faire un premier bilan et changer quelques tuiles en dépannage.

Le conseil municipal charge le Maire ou un adjoint de solliciter un devis auprès de cette entreprise pour effectuer les réparations définitives. Il demande aussi de profiter de l'intervention pour faire un état des lieux du toit du bâtiment situé au 8, grande rue, future propriété de la commune.

VOIRIE RESEAUX:

Jean THOREUX fait part d'un problème de réseau d'eaux pluviales défectueux au niveau de la rue de St Pierre.

Le conseil municipal décide d'en confier la résolution à la commission technique qui se rendra sur place afin de trouver les solutions appropriées.

➤ **DGFIP :**

Le Maire rappelle au conseil municipal les nouvelles directives de la DGFIP (Direction Général des Finances Publiques) concernant le dégagement des espèces.

Il explique qu'à compter du 1^{er} septembre, le versement direct des espèces à une agence postale a été exclu et que seuls les trésoriers sont désormais habilités à y dégager des espèces. Si on ajoute que les versements à la trésorerie de Cluny sont eux même limités à 300€, on est en droit de se demander si l'Etat assume toujours les missions régaliennes qu'il revendique pourtant ?

En l'absence totale de la moindre communication, face à cette situation inextricable, à l'incohérence des décisions, aux risques encourus par les détenteurs des fonds, le conseil municipal décide :

- de demander, auprès des services concernés, une dérogation permettant à la collectivité de déposer les fonds à la banque Crédit Agricole Centre Est de MATOUR ou à La poste de MATOUR
- qu'en cas de refus ou de fin de non-recevoir, de rechercher tous les recours auprès des instances judiciaires compétentes
- d'autoriser le Maire :
 - o à ester en justice
 - o à s'adjoindre les services d'un avocat
- de donner tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer toute pièce utile et prendre toute décision permettant d'obtenir gain de cause.

Et, dans cette attente d'informer l'administrateur de la DGFIP que les espèces resteront sur place, et sous sa seule responsabilité.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ Contrat CEA

Le maire rappelle à l'assemblée le dispositif des contrats aidés et des contrats d'avenir mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Il indique, considérant les besoins prévisionnels des services, qu'il serait nécessaire de renforcer les effectifs et de créer 1 poste, non permanent à temps non complet, pour recruter en contrat aidé de type Emploi d'Avenir, une personne polyvalente, chargée prioritairement d'apporter une assistance au service animation, au service de nettoyage des locaux communaux, au service de restauration et à qui pourraient être confiées, d'un commun accord, d'autres missions complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Il précise qu'une personne actuellement recrutée en CDD horaire pour accroissement temporaire d'activité peut prétendre à ce poste compte tenu de son profil et est éligible au dispositif CEA (Contrat Emploi d'Avenir).

Il propose de la recruter, pour une durée de 3 ans et un temps de travail à fixer en concertation entre 28 et 35/35°, annualisé.

D'après pôle emploi, ce contrat serait susceptible d'être aidé à 75% par l'Etat, jusqu'à 24/35°

Le Conseil Municipal :

- donne son accord à la signature d'une convention avec Pôle Emploi dans le cadre d'un CEA pour le recrutement d'1 agent pour une durée contractuelle de 3 ans.
- donne tous pouvoirs au Maire pour fixer la durée hebdomadaire de travail, entre 28 et 35 heures, en concertation avec l'agent,
- dit que le temps de travail sera annualisé comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités
- prévoit la possibilité d'heures complémentaires voire supplémentaires en fonction des nécessités de service et de l'évolution des besoins.
- dit que la rémunération s'effectuera sur la base du SMIC.
- dit que des actions d'accompagnement et de formation pourront être mises en place dans le cadre du dispositif.
- dit qu'une aide à l'obtention du permis de conduire serait envisageable pour le bien du service mais qu'elle sera soumise à condition avec une répartition sur 2 à 4 ans
- charge le Maire, ou un adjoint de prendre toute décision et de signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

➤ CDD

Annie VOUILLON explique au conseil municipal que le contrat horaire d'un adjoint technique de 2^{ème} classe chargé d'effectuer le ménage de divers locaux communaux et, en cas de besoin d'aider à la préparation et au service des repas et de l'encadrement des enfants pendant le temps méridien, arrive à échéance au 30 septembre prochain.

Le conseil municipal décide de renouveler ce contrat horaire en CDD, à raison de 25/35^{ème} pour une durée de 1 an. Il précise qu'en cas de besoin avéré, compatible avec ses capacités, l'agent pourra être affecté à toute autre tâche nécessaire au bon fonctionnement des services communaux.

➤ Contrat temps méridien AVS

Le Maire rappelle au conseil municipal une demande de prise en charge d'une AVS, chargée du suivi d'un enfant de maternelle, durant la période du temps méridien pour l'assister dans le temps méridien, avant la reprise des cours.

Il précise que l'éducation nationale emploie l'AVS sous forme d'un contrat aidé, durant le temps scolaire, mais qu'elle n'intervient pas pendant le temps de repas.

Vu l'urgence, l'école étant reprise depuis le 1^{er} septembre dernier, le conseil municipal propose de faire un contrat horaire à l'accompagnatrice de l'enfant dans l'attente d'un avenant à son contrat aidé.

LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS

➤ Location T3 Maison FEUILLET

○ Dédite Jessica LUCCARINI

Le Maire fait part au conseil municipal de la dédite de Mme Jessica LUCCARINI de son appartement T3, "maison FEUILLET", sis 7 rue de St Pierre, reçue le 03/09/2015.

Le conseil municipal accepte cette proposition et précise que ce local est libre à la location à compter du 4 décembre 2015.

○ Demande Odile BONNETAIN

Le Maire présente au conseil municipal la demande de Mme Odile BONNETAIN pour louer l'appartement T3 de la "maison FEUILLET"

Le conseil municipal accepte cette requête et précise que la location sera effective à partir du 4 décembre 2015.

○ Demande Soibaha ASSOUMANI

Le Maire présente au conseil municipal la demande optionnelle de M. ASSOUMANI pour louer le studio de la "maison BOUSSEAU/BOUSCARAT".

Le conseil municipal, en cas d'accord définitif du demandeur, accepte cette requête et précise que la location sera effective à partir de la date souhaitée par le futur locataire.

○ **Règles de location**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a en charge la location de nombreux biens et qu'il y a lieu d'en préciser les modalités et de fixer clairement les règles d'attribution.

Le conseil municipal confirme :

- que les locaux seront attribués selon l'ordre d'arrivée des demandes sous réserve d'éviter tout délai entre le locataire sortant et entrant
- que toutes les garanties de revenus seront exigées (salaires, contrats, garant si besoin...)
- que le préavis de trois mois ne sera réduit à un mois qu'en cas de dédite dans le cadre professionnel
- que, dans la mesure du possible, le local sera reloué immédiatement pour éviter les pertes de loyer.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

○ **Site de Loisirs du Paluet**

▪ *Tarifs gîtes de groupes*

Le conseil municipal, suite aux propositions faites par la "commission tourisme", valide les tarifs de centre d'accueil de groupes, pour la saison 2016, comme suit :

Tarifs 2016 CAG			
St Cyr : 28 personnes			
	Forfait de base pour 17	/ nuit (2 nuits min)	1 semaine Sam. 17h au sam. 10h
Basse saison	306,00 €	9,00 €/ pers	1 071,00 €
Moyenne saison	340,00 €	10,00 €/ pers	1 190,00 €
Haute saison	--	11,00 €/ pers	1 309,00 €
1 nuit	340,00 €	20,00 €/ pers	-
Pont et WE	--	13,80 €/ pers	-

Grand' Roche : 38 personnes			
	Forfait de base pour 23	/ nuit (2 nuits min)	1 semaine Sam. 17h au sam. 10h
Basse saison	414,00 €	9,00 €/ pers	1 071,00 €
Moyenne saison	460,00 €	10,00 €/ pers	1 190,00 €
Haute saison	--	11,00 €/ pers	1 309,00 €
1 nuit	460,00 €	20,00 €/ pers	-
Pont et WE	--	13,80 €/ pers	-

OPTIONS	
Forfait ménage	200 € / étage
Heure de ménage	30 € / heure
Location de draps	7€ / paire
Location serviette	4€ / serviette

Ponts et fêtes : 3 nuits minimum
W-E : 2 nuits minimum

CHARGES ANNEXES	
Electricité (/ kW/h)	0,23 €
Heure supplémentaire	25 € / heure
Frais de dossier	25,00 €
Taxe de séjours	voir tarifs Com com

REPAS	
Petit déjeuner	3,90 €
Petit déjeuner amélioré	6,00 €
Pique-nique	7,50 €
Pique-nique amélioré	9,00 €
Repas enfant	9,00 €
Repas adulte (13 ans et +)	12,00 €
Repas adulte amélioré (13 ans et +)	18,00 €

▪ Saison 2016 – Dates d'ouverture de la base de loisirs

Le conseil municipal, suite aux propositions faites par la "commission tourisme", valide les dates d'ouverture de la base de loisirs, pour la saison 2016, comme suit :

- Ouverture camping : vendredi 8 avril 2016
- Fermeture camping : dimanche 2 octobre 2016
- Ouverture HLL : vendredi 18 mars 2016
- Fermeture HLL : dimanche 13 Novembre 2016
- Ouverture piscine : samedi 21 mai ou 28 mai en fonction de la météo
- Fermeture piscine : Mercredi 31 août 2016
- Ouverture MdP : Vendredi 1er avril 2016
- Fermeture MdP : Dimanche 16 octobre 2016
-

▪ Tarifs location de salles

Le conseil municipal, suite aux propositions faites par la "commission tourisme", valide les tarifs de location de salles pour la saison 2016, comme suit :

Tarifs 2016 - Location de salles

	2014	2015	2016
CURE			
½ journée (5h) – Entre 8h et 18h	60,00 €	60,00 €	40,00 €
1 journée – 10h à 20h (J1)	60,00 €	60,00 €	75,00 €
1 soirée – 16h à 8h (J2)	60,00 €	60,00 €	75,00 €
2 jours – 10h (J1) à 8h (J3)	60,00 €	60,00 €	100,00 €
Location uniquement les week-ends, vacances scolaires et jour férié.			
Location vaisselle salle de la cure	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Ménage (valant caution ménage)	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Heure de service / agent	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Remplacement d'une clé	22,00 €	22,00 €	22,00 €
Salle de réunion du CAG			
Location / jour	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Salle de réunion + cuisine CAG	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Gratuit pour les associations si les salles de la Mairie sont occupées. Gratuit pour les groupes louant les gîtes avec des personnes en fauteuil			
Ménage (valant caution ménage)	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Heure de service / agent	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Électricité par kWh	0,18 €	0,18 €	0,23 €
Caution	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Remplacement d'une clé	55,00 €	55,00 €	55,00 €
PAVILLON			
Location / jour	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Ménage (valant caution ménage)	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Heure de service / agent	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Remplacement d'une clé	22,00 €	22,00 €	22,00 €
SALLES MAIRIE			
Location de salle (réunion associations, syndicats...)	gratuit	gratuit	gratuit
Caution	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Remplacement d'une clé	22,00 €	22,00 €	22,00 €

	2014	2015	2016
CART			
Tout public			
1 salle – ½ journée (5h) – Entre 8h et 18h	100,00 €	100,00 €	100,00 €
2 salles – ½ journée (5h) – Entre 8h et 18h	150,00 €	150,00 €	150,00 €
1 salle – 1 journée – 10h à 20h (J1)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
2 salles – 1 journée – 10h à 20h (J1)	225,00 €	225,00 €	225,00 €
1 salle – 1 soirée – 16h à 8h (J2)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
2 salles – 1 soirée – 16h à 8h (J2)	225,00 €	225,00 €	225,00 €
1 salle – 2 jours – 10h (J1) à 8h (J3)	225,00 €	225,00 €	225,00 €
2 salles – 2 jours – 10h (J1) à 8h (J3)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
1 salle – 3 jours – 10h (J1) à 8h (J4)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
2 salles – 3 jours – 10h (J1) à 8h (J4)	375,00 €	375,00 €	375,00 €
Cuisine / jour	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Particulier de la commune + Associations			
1 salle – ½ journée (5h) – Entre 8h à 18h	65,00 €	65,00 €	65,00 €
2 salles – ½ journée (5h) – Entre 8h à 18h	100,00 €	100,00 €	100,00 €
1 salle – 1 journée – 10h à 20h (J1)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
2 salles – 1 journée – 10h à 20h (J1)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
1 salle – 1 soirée – 16h à 8h (J2)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
2 salles – 1 soirée – 16h à 8h (J2)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
1 salle – 2 jours – 10h (J1) à 8h (J3)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
2 salles – 2 jours – 10h (J1) à 8h (J3)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
1 salle – 3 jours – 10h (J1) à 8h (J4)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
2 salles – 3 jours – 10h (J1) à 8h (J4)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Cuisine / jour	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Ménage salle + sanitaires + cuisine	55,00 €	55,00 €	55,00 €
Ménage salle + sanitaires	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Ménage cuisine ou sanitaire	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Ménage salle supplémentaire	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Heure de service / agent	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Caution	300,00 €	300,00 €	2 X 250 €
Heure supplémentaire de location	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Remplacement d'une clé	22,00 €	22,00 €	22,00 €

○ **Réfection du chauffage solaire de la piscine municipale**

Thierry MICHEL fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à la réfection du chauffage solaire vétuste de la piscine du site de loisirs du PALUET.

Il présente les éléments d'études relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal, souhaitant que les travaux se réalisent le plus rapidement possible et en tout état de cause avant le démarrage de la saison estivale 2016, décide :

- de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre en commençant les études de la phase PRO nécessaire au bon déroulement des travaux.
- de solliciter les subventions de l'ADEME, de la Région Bourgogne et du FEDER, au titre du PECB, correspondantes à l'investissement dans le cadre du plan Bois Energie et développement durable.
- de solliciter toute autre aide susceptible de financer ce projet.

○ **Maison des Patrimoines**

▪ Questions diverses

Annie VOUILLON explique à l'assemblée que le personnel de la maison des patrimoines a effectué un nombre important d'heures de travail durant la saison estivale.

La commission tourisme, pour pallier cette situation, propose de n'ouvrir la maison des patrimoines que sur rendez-vous, en semaine et d'assurer une permanence le week-end.

Le conseil municipal souhaite qu'une réflexion plus poussée soit lancée quant à la possibilité de valoriser différemment les lieux.

○ **Accueil de la commune de POUILLY sur LOIRE**

Le Maire informe le conseil municipal de la venue d'élus de la commune de POUILLY sur LOIRE qui souhaitent visiter le site de loisirs du Paluet et échanger sur le fonctionnement du service Accueil et Tourisme.

Les conseillers municipaux de la commune, présents ce jour-là, sont sollicités pour les accompagner, le 26 septembre, leur servir de guide et répondre à leurs questions.

➤ **Commission Scolaire Jeunesse :**

○ **Cantine**

Géraldine BRUYERE explique au conseil municipal que certaines tables seront peut-être à changer ou à consolider et qu'il serait souhaitable d'acquérir quelques tables pliantes d'appoint pour palier le nombre important d'enfants certains jours de la semaine.

Elle précise aussi qu'il faudrait envisager l'achat de petit matériel permettant aux enfants de se divertir en cas de mauvais temps : crayons, coloriages, jeux...

Le conseil municipal demande à la commission cantine de parer au plus pressé et de lister les besoins pour prévoir une commande dès que possible puis un investissement sur le budget 2016.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

➤ **Fusion avec la communauté de communes Mâconnais Charolais**

Le Maire fait part à l'assemblée de la décision concordante des communautés de communes Matour et sa région et Mâconnais-Charolais de fusionner suite aux nouvelles directives nationales.

Il précise que la "loi NOTRe" Nouvelle Organisation Territoriale de la République oblige le regroupement des intercommunalités. Pour les communes rurales le seuil des habitants est porté à 5 000 avec au moins 50% du territoire classés en zone de montagne et une densité 30,9 hab/km².

En associant les deux collectivités les exigences de l'Etat sont confirmées :

Communauté de communes MATOUR et sa région	Communauté de communes Mâconnais Charolais	TOTAL
11 communes	7 communes	18 communes
Habitants : 4 593	Habitants : 3 249	Habitants : 7 842
175 km ²	83 km ²	258 km ²
26 hab/km ²	39 hab/km ²	30,4 hab/km ²

Il indique que sur les 18 communes du périmètre 12 sont situées en zone de montagne et que la communauté de communes du Mâconnais Charolais correspond au fonctionnement de celle de MATOUR et sa région, qu'elles sont dans le même bassin de vie avec les mêmes priorités, ce qui induira une gestion plus simple du rapprochement qui demeure une obligation décidée de l'extérieur trois ans après la dernière réforme, sans donner le temps nécessaire à la concertation.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Accueil de réfugiés**

Le Maire souhaite ouvrir un débat en vue d'obtenir l'avis des membres de l'assemblée quant à l'opportunité d'accueillir une famille de réfugiés sur la commune.

La parole est donnée à chacun, avec des avis naturellement partagés.

Le Maire indique qu'il ne s'agit pas là de prendre une décision définitive et irrévocable mais simplement d'échanger, de comprendre les positions de chacun pour anticiper sur les sollicitations qui ne manqueront de parvenir dans les prochains mois. A l'issue du débat Thierry IGONNET s'engage à rassembler des informations et à tenir le conseil municipal informé afin de poursuivre le débat avec des éléments plus concrets.

➤ **Fête des solidarités**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une requête présentée par l'association "villages solidaires" dans le cadre de leur manifestation "fête des solidarités" le 10 octobre prochain.

En complément des animations, ateliers et spectacles, elle aimerait offrir la possibilité de visiter la maison des patrimoines tout au long de l'après-midi.

Le conseil municipal décide d'accéder à cette demande et d'offrir, à titre gracieux, la visite à chaque participant le souhaitant.

➤ **Epicerie "le petit mulet"**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'une épicerie ambulante qui souhaite un emplacement sur la commune afin de proposer ses produits une fois par semaine.

Face au manque d'informations précises, le conseil municipal charge Thierry MICHEL de les contacter étant précisé que, s'il s'agit d'une sollicitation d'emplacement au bourg, seul le jeudi matin, jour de marché, sur la place de l'église, sera accordé.

La décision définitive sera validée au prochain conseil

➤ **Agenda d'accessibilité des ERP**

Jean THOREUX présente au conseil municipal le dossier "agenda d'accessibilité programmé" de la commune de MATOUR.

Ce document obligatoire présente les projets de mise en accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune.

Il précise que 15 bâtiments sont concernés et propose la programmation suivante pour réaliser les travaux :

Année	Bâtiments	Travaux
Année 1 2016	Maison des associations Ecole maternelle Ecole PRIMAIRE	Cheminement et accès des bâtiments Circulation intérieure verticale et horizontale
Année 2 2017	Mairie Cure – Cantine Eglise	Cheminement et accès des bâtiments Circulation intérieure verticale et horizontale Etude possibilité circulation intérieure église
Année 3 2018	Gîtes de groupe SOCOTEC	Cheminement et accès du bâtiment Circulation intérieure verticale et horizontale Aménagement sanitaires et éclairage
Année 4 2019	Maison des patrimoines Salle heptagonale Sanitaires du parc	Cheminement et accès des bâtiments Circulation intérieure verticale et horizontale
Année 5 2020	Piscine – Chalets Vestiaires du stade Sanitaires publics – Place de l'église	Cheminement et accès des bâtiments Circulation intérieure verticale et horizontale
Année 6 2021	CART	Cheminement et accès réaménagement et modification de l'ensemble du bâtiment pour une insonorisation totale

Il précise que l'estimation des travaux est de l'ordre de 133 000€ pour adapter tous les bâtiments.
Le conseil municipal valide le projet de dossier "agenda d'accessibilité programmée"

➤ **Adhésion ADT**

Le Maire informe l'assemblée de la demande de l'ADT (Agence de Développement Touristique) pour adhérer à l'association "Saône et Loire tourisme" pour un montant de 305€.

Il précise que l'ADT est chargée par le conseil départemental de mettre en œuvre une stratégie en matière de développement et de promotion touristique de la Saône et Loire avec une mission de pilotage de la stratégie de Marketing Territorial.

Le conseil municipal souhaite réserver sa décision à un prochain conseil et charge la première adjointe de contacter l'office de tourisme ainsi que la communauté de communes pour connaître leur position et savoir s'ils n'adhèrent pas déjà, le montant de la participation n'étant pas négligeable.

➤ **Dossier ambroisie**

Le Maire évoque une suspicion de présence d'ambroisie : plante allergène qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral afin de la détruire au plus tôt et en tout état de cause avant la floraison. Le propriétaire informé doit détruire les plantes.

➤ **Litige nacelle**

Le Maire refait l'historique du différend qui intervient entre la commune et l'entreprise "solution nacelle" au sujet d'un matériel de location rendu abîmé au propriétaire.

Après de nombreux échanges, l'intervention de l'avocat missionné auprès de l'assureur de l'entreprise ne semble pas déboucher.

Le conseil municipal charge le Maire de rechercher une solution à l'amiable, dans un premier temps. En fonction du résultat, quand tous les éléments seront en sa possession il conviendra de trancher définitivement et d'ester en justice ou de valider un accord pour clôturer ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Center parcs Collectif "le geai du Rousset"**
- **Les chemins de Compostelle par JP DESROCHES**
- **Invitation dégustation boudin St Pierre**
- **Enquête sur l'amélioration des services au public en Saône et Loire**
- **Bilan Jazz Campus**
- **Invitation conférence sur le décodage biologique**
- **Invitation 10 ans entreprise CHARNAY – ST BONNET DES BRUYERES**
- **Météo août 2015**

DATE A RETENIR :

Commission techn	13/10
Commission techn	03/11
Commission techn	15/12
Commission tourisme	13/10
Commission tourisme	03/11
Commission tourisme	15/12

Réunion adjoints :	05/10	20h30
	07/11	09h00
	07/12	20h30

Vœux du Maire 03/01/2015

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h30

<p>PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 19 octobre 2015 – 20h30- salle du conseil Lundi 23 novembre 2015 – 20h30 salle du conseil Lundi 21 décembre 2015 – 20h30 salle du conseil</p>
--